

SESSION 2010 - 5 places

Sont admis à se présenter au concours les candidats de classe préparatoire à l'Ecole Normale Supérieure de Cachan (option D1 et option D2) déclarés admissibles à cet établissement. La présentation au concours doit s'effectuer la même année que l'admissibilité à l'Ecole Normale Supérieure de Cachan.

■ EPREUVES ORALES D'ADMISSION

LES EPREUVES ET COEFFICIENTS DES EPREUVES ORALES

	Durée	Coefficients
- Entretien individuel	30'	7
- Anglais	20'	3
		<hr/>
		10

NATURE DES EPREUVES

Reflet des orientations pédagogiques de l'Ecole, les épreuves orales doivent permettre de déterminer les aptitudes et le potentiel du candidat à exercer des responsabilités dans une entreprise nationale ou internationale.

1 - L'épreuve orale d'anglais

PREPARATION

Le candidat dispose de 20 minutes de préparation durant lesquelles la prise de notes est autorisée.

Le support proposé au candidat est un texte extrait de la presse en langue anglaise, pouvant porter sur des thèmes très divers : actualité économique, sociale, politique, culturelle et problèmes de société.

INTERROGATION : 20 minutes

L'interrogation du candidat se déroulera en deux parties d'une durée à peu près équivalente.

Le candidat sera amené à effectuer un résumé succinct du sujet en dégagant la problématique du texte, d'une façon structurée, claire et cohérente (pas de paraphrase). Il devra ensuite prendre position sur le sujet en argumentant son propre point de vue.

La deuxième partie de l'épreuve sera réservée à l'échange et à la discussion avec l'examineur sur le sujet. Des thèmes plus larges pourront également être abordés.

Ce dialogue qui suit l'exposé du candidat aura pour objet de tester le degré de compréhension du texte, la capacité du candidat à s'exprimer librement et d'évaluer d'une façon générale les connaissances culturelles des pays de la langue étudiée.

Barème de notation

Précision de la langue et capacité de communication 50 %
Qualité de la présentation et réaction aux questions 50 %

2 - L'entretien individuel

Cette épreuve a pour objet de mieux cerner la personnalité et la motivation du candidat et non de tester ses connaissances théoriques.

Dans les conditions particulières que présente cette épreuve, le candidat doit s'attacher à mettre en évidence sa capacité d'adaptation, sa force d'engagement, son ouverture d'esprit. De plus, le jury AUDENCIA est particulièrement sensible aux qualités d'expression, au sens d'à propos, ainsi qu'à la culture générale du candidat.

Pour cela, il dispose **d'une demi-heure** pour convaincre un jury composé :

- d'un président, obligatoirement professeur permanent ou représentant d'AUDENCIA mandaté et,
- d'un ou deux assesseurs, cadres, dirigeants ou chefs d'entreprise, parfois anciens élèves de l'Ecole.

Afin de maintenir la plus grande cohérence des différents jurys et de garantir leur objectivité, l'ensemble des présidents et des assesseurs a reçu une information spécifique quant à la teneur de l'entretien et à l'appréciation de la prestation du candidat.

Déroulement de l'entretien individuel

Deux étapes distinctes ponctuent l'épreuve.

a - Le candidat traite un sujet de culture générale tiré au sort et préalablement préparé pendant les 30 minutes précédant le face à face avec le jury.

Quelques exemples de sujets :

- *Passe-t-on sa vie à négocier ?*
- *L'infini*
- *L'éducation, c'est apprendre aux enfants à faire usage de leur liberté.*
- *Les jeux de société sont-ils une perte de temps ?*
- *Servir*
- *Rien de grand ne se fait sans passion.*
- *Peut-on être fier de ses ancêtres ?*
- *L'équité*
- *« Le même soleil fait fondre la cire et sécher l'argile. » (Saint-Exupéry)*
- *« Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer. » (Famille d'Orange)*

b - Le candidat est invité par les questions du jury à s'exprimer sur lui-même, sa motivation, sa culture, ses centres d'intérêt, son approche du monde des entreprises ou sa vision de l'actualité par exemple.

LE JURY D'ADMISSION

A l'issue des épreuves orales, le jury d'admission prononce les admissions selon un classement des candidats par ordre de mérite, à concurrence des places disponibles. Les candidats sont déclarés admis soit sur liste principale, soit sur liste complémentaire. Pour ces derniers, l'admission ne deviendra définitive qu'en fonction des désistements de la liste

principale. Sitôt leur admission prononcée, les candidats sont informés individuellement par AUDENCIA.

■ **CALENDRIER DES EPREUVES ORALES**

Entre le jeudi 8 juillet et le vendredi 9 juillet 2010 dans les locaux d'AUDENCIA.

■ **RESULTATS D'ADMISSION : le mardi 13 juillet 2010.**